



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 028	PLAN BLEU MOBILISATION POUR FAIRE FACE À DES CAS DE COVID 19 PARMIS LES HABITANTS Évolution de la situation au jeudi 04 juillet 2024	04.07.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

La Résidence DEBROU est constituée de six unités de vie distinctes et chacune de ces unités de vie fait l'objet d'une politique de prévention étroite, spécifique et dédiée.

À ce jour, le jeudi 04 juillet 2024, de nouveaux cas de COVID-19 ont été déclarés, créant ou prolongeant la situation de cluster au sein des unités de vie « Les Iris » - 1^{er} étage du bâtiment B, et « Les Dahlias » - 2^{ème} étage du bâtiment B de la Résidence DEBROU.

Immédiatement, ces habitants ont été isolés au sein de leur logement et leurs familles ont été avisées. Je vous informe qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Pour rappel, je vous précise que 100% des habitants volontaires à la vaccination contre la COVID-19 sont à jour de leurs rappels de vaccin.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, jeudi 04 juillet 2024 :

Ce plan d'actions est différent d'une unité de vie à l'autre au regard du nombre de cas déclarés. L'objectif étant de préserver le lien social pour tous les habitants tout en garantissant la sécurité de chacun. Ainsi au sein de la Résidence DEBROU :

- 1- **Le port du masque chirurgical est OBLIGATOIRE, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les personnes présentes au sein de la Résidence DEBROU : familles, proches, personnels, intervenants extérieurs, visiteurs.**
- 2- **Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical, durant leur temps de présence au sein de l'Institution.**

Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.

Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment.

Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

- 3- En cas de symptômes évocateurs de la COVID-19, il convient de reporter la visite à votre proche ou parent.
- 4- Le port du masque est obligatoire pour les familles et proches au sein de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons. De facto, les cafés, thés et autres boissons sont désormais réservés aux seuls habitants.
- 5- **Les sorties en famille des habitants des unités de vie « Les Iris » au B1 et « Les Dahlias » au B2**

sont vivement déconseillées pendant toute la durée de ces clusters et jusqu'à diffusion d'une nouvelle note d'information.

- 6- Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre dans l'ensemble des unités de vie.
- 7- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus, y compris au sein des unités de vie « Les Iris » et « Les Dahlias ». Par contre, **les activités transversales entre les unités de vie « Les Iris » et « Les Dahlias » et les autres unités de vie sont suspendues (PASA, ateliers d'activités physiques et de prévention des chutes ...)**.
- 8- **Les promenades et sorties dans les espaces extérieurs et l'Espace Vie Sociale et Animation sont suspendues pour les habitants des unités de vie « Les Iris » et « Les Dahlias » et leurs proches, jusqu'à nouvel ordre.**
- 9- Les personnes rendant visite aux habitants des unités de vie « Les Iris » et « Les Dahlias » sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 10- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont maintenues.
- 11- Les mesures de prévention déjà appliquées au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel pour nos aînés, les familles et le personnel. La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Madame CHEVALIER Laëtitia, Direction de l'autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Habitants – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CSE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 2